

## Extrait du Registre des délibérations

### Conseil Municipal du 27/03/2024 à 18 h 00

#### Présents :

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Jacques MEYER, Madame Nadège HORNBECK, Monsieur Philippe DESAINTEQUENTIN, Madame Geneviève MULLER-STEIN, Monsieur Claude SCHALLER, Monsieur Erick CAKPO, Madame Nadine MUNCH, Monsieur Robert ENGEL, Monsieur Stéphane ROMY, Madame Tania SCHEUER, Madame Marion SENGLER, Madame Oriane HUMMEL, Monsieur Denis BARTHEL, Madame Birgül KARA, Madame Anne BALLAND-EGELE, Monsieur Guillaume VETTER-GENOUD, Monsieur Hugo RAPP, Monsieur Denis DIGEL, Madame Frédérique MEYER, Madame Sylvie BERINGER-KUNTZ, Monsieur Yvan GIESSLER, Madame Caroline REYS, Monsieur Bertrand GAUDIN, Madame Sylvia HUMBRECHT

#### Absents ayant donné procuration :

Madame Cathy OBERLIN-KUGLER donne procuration à Madame Geneviève MULLER-STEIN, Monsieur Eric CONRAD donne procuration à Monsieur Jacques MEYER, Monsieur Laurent GEYLLER donne procuration à Monsieur Philippe DESAINTEQUENTIN, Madame Jennifer JUND donne procuration à Madame Nadine MUNCH, Madame Fadimé CALIK donne procuration à Monsieur Claude SCHALLER, Madame Emmanuelle PAGNIEZ donne procuration à Madame Sylvie BERINGER-KUNTZ, Monsieur Jean-Pierre HAAS donne procuration à Monsieur Denis DIGEL

#### Absents non représentés :

Madame Mathilde FISCHER

## Mise à jour du tableau des emplois permanents et modification du plan des effectifs

### N° DCM\_030\_2024

Domaine :	Délibération
Sous-domaine :	Organisation et Fonctionnement des services de la commune
Service instructeur :	Direction des Ressources Humaines
Rapporteur :	Monsieur Marcel BAUER

Le tableau des emplois permanents répertorie l'ensemble des emplois permanents créés à la Ville, précise la structure de positionnement dans l'organigramme, l'intitulé et le calibrage de chaque emploi. Il constitue un outil important en matière de gestion des ressources humaines.

Le plan ou tableau des effectifs retrace l'ensemble des emplois créés et pourvus à la Ville, classés par filières, cadres d'emplois et grades. Il est rendu obligatoire par l'article R2313-3 du Code général des collectivités territoriales.

#### 1/ Éléments de contexte

Trois créations de postes, décrites ci-après, sont rendues nécessaires au vu de l'activité de la Collectivité et afin de pérenniser des emplois au service des Domaines et à la Direction des Finances.

#### 2/ Créations de postes

##### Service des Domaines :

Un poste occasionnel est affecté depuis le mois de mai 2023 au service des domaines, afin d'assister la directrice adjointe du pôle immobilier et moyens techniques et responsable du service des Domaines.

Les missions sont diverses :

- Gestion des actes de vente,
- Participation à la rédaction de documents administratifs tels que baux ruraux, de conventions et de décisions,
- Participation au suivi des dossiers (travail d'alerte),
- Aide quotidienne liée aux sollicitations internes et externes.

Au vu de la charge de travail qui reste constante, il est proposé de pérenniser cet emploi et de créer ainsi un poste de Chargé(e) de

gestion administrative, relevant de l'ensemble des grades du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux (catégorie B, groupe de fonctions B-G3.

Direction des Finances :

La Direction des Finances emploie depuis le 7 mars 2022 un agent sur contrats occasionnels en raison de la compensation du temps de travail d'un agent à temps partiel et en raison de l'accroissement de la charge de travail du service (dématérialisation, M57...).

Il apparaît que ce besoin est devenu permanent, ce poste constitue en effet un maillon essentiel dans le fonctionnement de la direction.

Il est ainsi proposé de créer un poste permanent de Comptable, relevant de l'ensemble des grades du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux (catégorie C) et du métier d'Agent de gestion comptable, groupe de fonctions C-G2.

Service des Sports :

L'ouverture du complexe sportif Charlemagne est annoncée pour juin 2024.

Pour le bon fonctionnement du site, au vu des surfaces supplémentaires à entretenir mais également de l'augmentation du temps de présence nécessaire, la création d'un nouveau poste d'agent d'entretien est indispensable.

Il est proposé ainsi de créer un poste d'Agent d'entretien, relevant de l'ensemble des grades du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (catégorie C), groupe de fonctions C-G3.

Ce poste sera rattaché à l'équipe Dorlan-Koeberle-Stade, qui sera également renommée équipe « Équipements sportifs communaux ».

Un grade d'adjoint technique sera créé concomitamment au plan des effectifs.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**VU** *le Code Général de la Fonction Publique.*

**VU** *le Code Général des Collectivités Territoriales.*

**VU** *le budget de la collectivité et l'inscription des crédits nécessaires.*

**VU** *le tableau des emplois permanents de la collectivité.*

**VU** *le plan des effectifs de la collectivité.*

**APPROUVE** les modifications du tableau des emplois permanents proposées dans le corps de la délibération.

**APPROUVE** la modification du plan des effectifs, à effet du 1<sup>er</sup> avril 2024 :  
- création d'un grade d'Adjoint technique territorial.

**APPROUVE** le recours aux agents contractuels au titre des articles 332-8 et 332-4 du Code Général de la Fonction Publique pour les postes créés par la présente délibération.

### **Adopté à l'unanimité**

Pour extrait conforme  
Le Maire

Marcel BAUER

Le secrétaire de séance

Orianne HUMMEL